

## **Certification complémentaire cinéma-audiovisuel**

### **Rapport de jury de la session 2023**

La certification complémentaire est un examen permettant de valider des compétences en cinéma-audiovisuel en vue de son enseignement. La note de service parue au Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2019 en fixe le cadre. Le site Eduscol [Je me forme/Les certifications complémentaires](#) offre une présentation générale avec les textes de référence et celui de l'académie de Nantes [[Concours/Métiers/RH / Certification complémentaire : secteurs disciplinaires](#)] celle du dossier d'inscription, des résultats et des rapport de jurys concernant la certification complémentaire.

#### **Jury**

Le jury de certification complémentaire est expert dans l'enseignement de cinéma-audiovisuel. Il comprend au moins trois membres parmi : l'Inspection régionale ou générale de cinéma-audiovisuel, des enseignants de spécialité cinéma-audiovisuel, des enseignants de classes préparatoires ou supérieures, et des enseignants-chercheurs du Supérieur.

#### **Session 2023**

Le jury tient à remercier les candidats pour leur engagement en faveur du cinéma-audiovisuel. Il tient également à saluer leur sérieux dans la préparation de cet examen ainsi que la qualité des dossiers remis et des entretiens, sur lesquels le rapport du jury de la session 2022 avait attiré l'attention.

Seuls cinq candidats se sont présentés, au regard des neuf de la session précédente. Quatre sont des professeurs de lycée et appartiennent aux disciplines de Lettres modernes, d'Histoire-Géographie, de Physique-Chimie et des Sciences de la Vie et de la Terre ; un enseigne en BTS Audiovisuel.

Les notes attribuées vont de 09/20 à 20/20. Deux candidats ont été admis.

Comme en témoignent les résultats de cette session 2023, réussir d'emblée à obtenir la certification ne va pas nécessairement de soi, et il importe d'en comprendre les raisons. Les candidats de la session 2023 qui n'ont pas obtenu la certification complémentaire sont en chemin. Le jury, par la note de 09/20, les encourage à approfondir leur démarche et leur projet de manière à prendre un recul réflexif suffisant sur la nature et les modalités de cet enseignement.

Il faut ici rappeler que si l'on peut choisir de passer la certification complémentaire cinéma-audiovisuel sans projet immédiat d'enseigner en option ou en spécialité cinéma-audiovisuel, par exemple pour valoriser une formation ou un parcours, c'est cependant bien à ces enseignements de lycée (ou de collège pour la CHAC) qu'est destinée la certification complémentaire et que, par voie de conséquence, le candidat doit se préparer dans cette perspective.

La lecture du présent rapport s'adresse donc particulièrement à ceux dont la candidature n'était pas encore tout à fait convaincante mais est déjà forte de bons éléments. Il s'agit de les aider à améliorer leur posture et à préciser leur projet, dans la perspective de pouvoir devenir enseignants de cinéma-audiovisuel.

D'une manière générale, ce qui fait défaut provient d'une élaboration et d'une réflexion insuffisamment abouties du projet du candidat, de la compréhension de ce qu'est l'enseignement de cinéma-audiovisuel comme enseignement artistique, ainsi que de la démarche et de la posture qu'il engage. Ainsi, le cinéma-audiovisuel est-il trop souvent vu au prisme de la discipline d'origine du candidat et non comme un enseignement à part entière, de nature artistique, avec ses modalités d'enseignement propres qui doivent articuler culture et pratique, croiser approche sensible, réflexion intellectuelle, création et mise en œuvre technique.

Les enjeux spécifiques de cet enseignement sont à lire dans les programmes à la lumière du préambule qui les précède et qui situe le cinéma-audiovisuel dans le champ des disciplines artistiques : danse, arts plastiques, histoire des arts, musique et théâtre. Aussi les différents questionnements au programme d'option et de spécialité sont-ils une base de réflexion indispensable pour bien prendre la mesure de ces enjeux artistiques spécifiques. A la lumière de ces questionnements, mais aussi des [ressources mises en lignes sur Eduscol](#), et notamment des propositions de séquence pédagogiques, se dessine cette singularité.

Le jury conseille également aux candidats - s'ils le peuvent - d'échanger avec les collègues en charge de l'enseignement du cinéma-audiovisuel, voire d'effectuer des visites de classe comme le permet le dispositif « [visites mutuelles de classe](#) » de l'EAFc. Afin d'être mis en relation avec des enseignants de cinéma-audiovisuel, il ne faut pas hésiter alors à prendre contact avec l'Inspection pédagogique régionale.

## **Le dossier de candidature**

La note de service spécifie :

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc. »

Les rapports de jurys des sessions précédentes précisent bien le contenu attendu du rapport écrit. Nous invitons les candidats à bien les lire ou les relire, ce qu'ont visiblement effectué les candidats de la session 2023. Le jury rappelle simplement, pour les compléter, que la description d'une séquence ou d'une séance d'enseignement de cinéma-audiovisuel appelle une prise de recul sur la posture de l'enseignant, sur ses objectifs pédagogiques et sur la didactique.

## **L'épreuve**

La note de service spécifie :

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription. »

Pour le cinéma-audiovisuel, la note de service précise :

« Le jury évaluera :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;
- la capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- la capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- la connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet. »

L'oral débute par une présentation du candidat de dix minutes, suivi d'un entretien de vingt minutes avec le jury. Ce temps de présentation se prépare de manière à être en capacité de respecter le temps imparti. Le candidat peut appuyer son propos sur une situation d'enseignement et prendre appui sur son rapport pour présenter ses motivations. Le candidat peut aussi accompagner son discours par un format numérique (vidéo, diaporama...). Dans ce cas, il est en charge des outils. En effet, le jury ne fournit pas de vidéoprojecteur ni de poste informatique, ni ne réceptionne clés USB ou autres supports.

Lors de l'entretien avec le candidat, le jury s'assure des connaissances, des compétences et de la compréhension de la spécificité du cinéma-audiovisuel et des enjeux de son enseignement. C'est en ce sens que doivent être saisies les questions, destinées à venir préciser, ouvrir et réfléchir ce que le candidat aura exposé dans son dossier et lors de sa présentation.

Le jury ne cherche pas à valider une maîtrise parfaite ou expérience de toutes les dimensions de cet enseignement, ce qui ne saurait avoir de sens au vu de son étendue et de sa richesse. Il n'y a pas en ce sens de « question-piège ». Lors de cet entretien entre professionnels, il s'assure toutefois d'une connaissance et maîtrise suffisante de l'ensemble de ses dimensions, sachant qu'il est attentif à la démarche engagée par le candidat pour se constituer à la fois la culture et la pratique du cinéma-audiovisuel, ainsi que la compréhension de l'orientation de son enseignement.

Aussi, plus largement, présenter la certification complémentaire implique pour le candidat de pouvoir se projeter dans l'enseignement du cinéma audiovisuel en lycée, de connaître le déroulement et les attendus des épreuves du baccalauréat. A ce titre, le jury attendra du candidat qu'il ait des compétences professionnelles avérées et les connaissances liées à la mise en œuvre de cet enseignement, telles que les programmes de lycée les stipulent, tant en spécialité qu'en enseignement optionnel. Le candidat doit être en mesure d'affirmer et de défendre des choix pédagogiques pour décliner les programmes.

La dimension collective, co-construite, de l'enseignement de cinéma-audiovisuel doit également bien être prise en compte par le candidat, comme l'indiquent les programmes d'enseignement optionnel et de spécialité : « Au sein d'un établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée de professeurs titulaires d'une certification complémentaire de cinéma-audiovisuel ». Aussi la dimension du travail en équipe doit pouvoir prendre toute sa place dans le parcours du candidat et dans sa réflexion didactique sur l'enseignement de cinéma-audiovisuel.

De même, il convient d'être informé des enjeux de la dimension partenariale de cet enseignement, élément qui se combine à différents niveaux : partenaires professionnels, associatifs, institutionnels et au sein même de l'établissement d'exercice.

Par ailleurs, l'enseignement de cinéma-audiovisuel est un enseignement artistique dont il faut pouvoir situer les enjeux dans la formation des élèves au lycée, dans la continuité de ce qu'ils ont vécu au collège. Ainsi, le jury peut s'étonner parfois de la difficulté de certains candidats à sortir du champ strict de leur discipline d'origine. Il importe également de connaître la place que peut prendre l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel.

Le candidat doit enfin attester d'une posture professionnelle responsable et éthique dans les enseignements qu'il dispense et dans les choix des films qu'il opère.

La participation régulière des candidats aux dispositifs Collège au Cinéma et Lycéens et Apprentis au Cinéma témoigne de l'engagement des candidats pour former le regard des élèves. Rappelons toutefois que la participation à ces dispositifs n'est ni un préalable nécessaire ni un élément suffisant à l'obtention de la certification. Il y a en effet de très nombreuses manières de mettre en œuvre un enseignement de cinéma-audiovisuel de manière convaincante.

Pour finir, une culture très ouverte alliant œuvres du patrimoine et nouvelles formes est attendue. Pour autant, un niveau de connaissance élevé en esthétique et histoire du cinéma ne suffit pas. Il convient de penser et mettre en œuvre une didactique du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec les programmes. Le candidat doit ainsi pouvoir articuler les deux dimensions essentielles de culture et de pratique. La dimension pratique avec les élèves peut être très simple et revêtir de multiples formes, depuis le travail sur photo, en passant par le plan Lumière, le récit sonore ou la courte vidéo. La chaîne de production audio-visuelle doit ainsi avoir été expérimentée, autant que faire se peut.

## **Bibliographie indicative**

### Ouvrages

- Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Cahiers du cinéma, 2002.  
Francis Vanoye, Anne Goliot-Léthy, *Précis d'analyse filmique*, coll « 128 », A. Colin, 1992.  
Francis Vanoye, *Récit écrit, récit filmique*, Armand Colin, 2005.  
Jean-Pierre Esquenazi, *Les séries télévisées, l'avenir du cinéma ?* Armand Colin, 2014.  
Laurent Jullier, *Analyser un film : de l'émotion à l'interprétation*, Champs Arts, Flammarion, 2012.  
Laurent Jullier et Jean-Marc Leveratto, *Cinéphiles et cinéphilie*, Armand Colin, 2010.  
Michel Chion, *L'audio-vision, Son et image au cinéma*, Armand Colin, 2017.  
Robert Mac Kee Story, *Ecrire un scénario pour le cinéma et la télévision*, Armand Colin, 2017.  
Franck Haro, *Ecrire un scénario pour le cinéma*, Eyrolles, 2016.  
Yves Lavandier, *Evaluer un scénario*, Le clown et l'enfant, 2011.  
Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Armand Colin, 2017.  
Jean-Loup Bourget, *Hollywood, la norme et la marge*, Armand Colin, 2016.  
Martin Barnier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2015)*, Hachette Pluriel Référence, 2017.  
José Moure et N.T. Binh, *Documentaire et fiction allers-retours*, Les impressions nouvelles, 2015.  
Valérie Othnin-Girard, Bernard Stora, *L'assistant-réalisateur*, La Fémis, 1993.  
Sylvette Baudrot et Isabel Salvini, *La script-girl*, La Fémis, 1995.  
Jacqueline Nacache, *L'acteur de cinéma*, Armand Colin, 2005.  
Laurent Creton, *Économie du cinéma*, Armand Colin, 2014.

### Ressources en ligne

- Réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>  
CNC : <https://www.cnc.fr/>  
Ciclic <http://www.ciclic.fr/>  
Zero de conduite : <https://www.zerodeconduite.net/>  
Transmettre le cinéma : <http://www.transmettrelecinema.com/>  
Forum des images : <https://www.forumdesimages.fr/>